

MAIRIE DE MOGNÉVILLE
6, RUE DE L'ÉGLISE
55800 – MOGNÉVILLE
Tél. : 03.29.75.48.94
E-mail : mairie@mogneville.com

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2020.

ORDRE DU JOUR :

- Acceptation proposition d'honoraires de Monsieur Hugues DUWIG.
- Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie communale.
- Acceptation du devis se rapportant au remplacement du ponton sur le site du lavoir.
- Choix de l'entreprise pour l'achat d'un sécheur électrique sur batterie.
- Choix de l'entreprise pour la réfection de chemins ruraux.
- Choix de l'entreprise pour la réfection de chemins ruraux en propriété forestière privée.
- Versement d'une subvention au Comité des Fêtes de Mognéville.
- Participations aux activités culturelles et/ou sportives des enfants mognévillois âgés de 3 à 16 ans.
- Questions et informations diverses.

Étaient présents : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Jessica VELSCH, Céline ESTIEZ, Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON, Jacky GOULET, Rudy FRANCAERT, René ASSELIN et Romuald DA SILVA.

Était absent excusé : Monsieur Arnaud APERT ayant donné pouvoir à Monsieur Richard SIRI.

Secrétaire : Madame Céline ESTIEZ.

Le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2020 est adopté.

N° 2020/39 - ACCEPTATION PROPOSITION D'HONORAIRES DE MONSIEUR HUGUES DUWIG.

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur Hugues DUWIG, architecte du patrimoine.

N° 2020/40 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la SAS CHARDOT T.P. de Commercy (Meuse) n° 2020-3962 en date du 24 août 2020 se rapportant à la réfection de la voirie communale.

N° 2020/41 - ACCEPTATION DU DEVIS SE RAPPORTANT AU REMPLACEMENT DU PONTON SUR LE SITE DU LAVOIR.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise AtoutServices 55 (ATS 55) de LAIMONT n° 06/043/20 en date du 29 juin 2020 se rapportant au remplacement du ponton sur le site du lavoir.

N° 2020/42 - ACHAT D'UN SÉCATEUR ÉLECTRIQUE SUR BATTERIE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter le devis de Motoculture PEREIRA d'Ancerville (Meuse) n° 58 en date du 8 septembre 2020 se rapportant à l'achat d'un sécateur électrique sur batterie.

N° 2020/43 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉFECTION DE CHEMINS RURAUX.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la :

- SAS CHARDOT T.P. de Commercy (Meuse) n° 2020-3634 en date du 21 avril 2020 se rapportant à la réfection de la Côte Jean Ferry,

- SAS CHARDOT T.P. de Commercy (Meuse) n° 2020-3960 en date du 21 août 2020 se rapportant à la réfection de la Côte des Élus.

N° 2020/44 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉFECTION DE CHEMINS RURAUX EN PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE PRIVÉE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la SARL PANNEQUIN de Fresnes au Mont (Meuse) n° 1612 en date du 2 septembre 2020 se rapportant à la réfection de chemins ruraux en propriété forestière privée.

N° 2020/45 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES DE MOGNÉVILLE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer au Comité des Fêtes de Mognéville une subvention de 410,40 euros se rapportant à l'achat de géotextile pour la création du terrain de pétanque communal.

N° 2020/46 - PARTICIPATIONS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET/OU SPORTIVES DES ENFANTS MOGNÉVILLOIS ÂGÉS DE 3 À 16 ANS.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide de prendre en charge une participation financière à hauteur de 60 % et un plafond de 50,00 euros des licences sportives et/ou abonnements culturels aux conditions suivantes :

- ✓ Année scolaire 2020/2021.
- ✓ Prise en charge entre le 1^{er} août et le 31 décembre.
- ✓ Tranche d'âge concernée de 3 à 16 ans.
- ✓ Une unique prise en charge par enfant et pour l'année scolaire en cours, soit un abonnement culturel soit une licence sportive.
- ✓ L'enfant doit résider dans la commune.
- ✓ Présentation d'une facture acquittée pour bénéficier de la prise en charge.
- ✓ Abonnements culturels concernés : médiathèque, ludothèque, bibliothèque, cinéma, théâtre, école de musique.

- Sont pour : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Jessica VELSCH, Céline ESTIEZ, Messieurs Richard SIRI, Arnaud APERT ayant donné pouvoir à Monsieur Richard SIRI, Jacky GOULET, Rudy FRANCAERT, René ASSELIN et Romuald DA SILVA.

- S'abstient : Monsieur Stéphane SIMON.

N° 2020/47 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Les élus souhaitent créer une fresque murale lors de la fête patronale. Le GRAFFEUR SETI a été retenu pour réaliser cette œuvre. Durant le week-end de la fête patronale, des ateliers à destination des personnes âgées de 12 à 97 ans, seront également réalisés.

- Madame Céline ESTIEZ intègre la commission de contrôle du « répertoire électoral unique » (REU) en lieu et place de Madame Nadine GOULET.

- Un groupe de travail est créé pour le suivi de chantier de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi et sera composé de six membres, à savoir :

- Mesdames Isabelle DERY, Natacha SAUTRET, Messieurs Rudy FRANCAERT, René ASSELIN et Romuald DA SILVA.

Le Maire,

Richard SIRI